PROGRAMME POUR PARCS INSCRIPTION

Le programme pour parcs clés d'ACDelco est conçu pour offrir des avantages supplémentaires aux parcs clients en fonction de leurs achats de produits ACDelco, pour l'entretien des véhicules de leur parc et de l'équipement de ce dernier. Ces avantages visent à accroître l'efficacité du parc et réduire les temps d'arrêt et les frais d'utilisation connexes des véhicules. La conformité aux critères d'admissibilité décrits ci-dessous qualifiera un parc comme parc clé d'ACDelco ce qui lui permettra de profiter des avantages et du soutien du fournisseur connexes dans le cadre du programme pour parcs clés d'ACDelco.

Les critères d'admissibilité

Voici les critères d'admissibilité du programme pour parcs clés d'ACDelco :

- Répondre à la définition de « parc » d'ACDelco*.
- Entretenir ou exploiter quinze (15) véhicules ou pièces d'équipement motorisées ou plus.
- Assurer l'entretien des véhicules de leur parc ou de leur équipement à l'interne.
- Achetez une moyenne minimale de 4 500 $ par trimestre civil de produits ACDelco auprès d'un distributeur ACDelco autorisé du Canada.

Avantages du programme :

Pour avoir répondu aux critères mentionnés ci-dessus, ACDelco reconnaîtra un parc comme un parc clé d'ACDelco et permettra à ce parc de profiter des avantages suivants du programme :

- Formation des techniciens de service (séminaires organisés, accès à de la formation en ligne)
- Autres avantages de soutien technique** (voir la liste des avantages et les directives du programme pour parcs clés)
- Obtenez un maximum 5 % de récompenses sur tous vos achats de produits ACDelco par trimestre civil, à condition que le minimum d'achat de 4 500$ par trimestre civil est satisfaite.

Tous les parcs sont admissibles au programme pour parcs clés d'ACDelco. Tous les avantages associés au programme pour parcs clés d'ACDelco seront accessibles à un parc, à condition que le parc se conforme aux critères d'admissibilité du programme. **Cette inscription ne soustrait pas le parc à tout contrat d'approvisionnement en pièces existant.** Le parc peut mettre fin à sa participation au programme pour parcs clés d'ACDelco en tout temps. De plus, ACDelco peut mettre fin ou modifier le programme pour parcs clés d'ACDelco en tout temps sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours.

Reconnaissance :

Veuillez signer dans l'espace prévu à cet effet, pour confirmer avoir pris acte des avantages et des critères d'admissibilité du programme pour parcs clés d'ACDelco, selon les explications ci-dessus, et souhaiter participer au programme pour parcs clés d'ACDelco.

Nom de l'entreprise propriétaire du parc :	**Nom de la personne-ressource principale pour le parc :**
Nº de téléphone :	**Adresse électronique :**
Adresse :	
Signataire autorisé pour le parc :	**Date :** (jj/mm/aaaa)
Nom du distributeur :	**Distributeur Représentant des ventes :** **Code de distributeur :**
Signature du distributeur :	**Date :** (jj/mm/aaaa)
Signature du représentant d'ACDelco :	**Date :** (jj/mm/aaaa)
Liste (prénom et nom de famille) des utilisateurs autorisés des sites WEB de formation du C.A.T. et d'ACDelco :	
Type de parc *(cocher l'une des options)* **Commercial** ☐ **Gouvernement/municipalité** ☐ **Location** ☐ **Police/taxi** ☐	

** Certains avantages du programme peuvent exiger des frais supplémentaires sous réserve que chaque parc réponde aux critères d'admissibilité de chacun d'eux, tel qu'il est stipulé par le fournisseur respectif. Prévoyez un minimum de deux semaines pour le traitement de votre inscription.*

** Les achats seront évalués mensuellement et leur rapprochement se fera chaque trimestre. Chaque compte sera avisé s'il ne respecte pas l'exigence d'achats minimale par mois et par trimestre (4 500 $ pour un trimestre). Chaque compte client profitera du trimestre suivant pour atteindre l'objectif d'achats minimum mensuel. Si le compte client n'est pas en mesure de satisfaire à ces exigences d'achat, il sera retiré du programme. Les trimestres sont définis comme suit : janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre. Dans le cas de comptes plus récents qui n'ont pu participer au programme durant les trois mois d'un trimestre, les achats seront calculés au prorata.*